



DECISION N° 2026 – 2

Objet : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026

Le Maire d'Hornaing,

Vu la circulaire du 1^{er} décembre 2025 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2026,

Vu le point 25 de la délibération 202002 du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs,

DECIDE

- d'approuver le projet de réfection de la toiture, du changement des menuiseries et de la pose d'une clôture à la Maison de Quartier estimé à 65 033 € HT,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du programme de la DETR 2026 à hauteur de 40 %, soit 26 013,12 €.

Fait à Hornaing, le 27 janvier 2026

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY

